

FORMATION RÈGLEMENT EUROPÉEN DE PROTECTION DES DONNÉES : ASPECTS SOCIAUX/RH

Le règlement européen de protection des données (RGPD) prévoit un certain nombre de mesures concernant particulièrement les services RH, qui entreront en vigueur le 25 mai 2018. Il faut donc que les entreprises se préparent à la mise en œuvre de leurs nouvelles obligations.

Le + de CGI campus :

Une formation pratique animée par des experts pour avoir une vision opérationnelle des implications RH du RGPD.

OBJECTIFS

Connaître les principes relatifs à la protection des données personnelles sous l'angle RH.

Exposer les changements/nouveautés pour les RH et voir comment ces derniers doivent se préparer aux nouvelles obligations du RGPD.

Mettre en œuvre la méthodologie permettant de préparer le service RH au RGPD.

INTERVENANT

Maître Georgie Courtois
Maître Claire Tergeman
Maître Jean-Sébastien Mariez
Du cabinet d'avocats
De Gaulle Fleurance et associés

PUBLIC CONCERNÉ

- Responsables RH ; DRH
- Chefs d'entreprise

PROGRAMME :

1) Rappel des notions et enjeux clés

Qu'est-ce qu'une donnée à caractère personnel d'un candidat / salarié ?

Comment traiter les données personnelles d'un candidat / salarié ?

Qu'est-ce que le principe de responsabilisation pour le service RH ?

Qu'est-ce qu'un responsable de traitement / un sous-traitant ?

Quelles sont les sanctions en cas de non-respect des obligations au RGPD ?

2) Nouvelles obligations pour les RH

Qu'est-ce qu'un Data Protection Officer (DPO) ? Quel est son rôle ?

Comment les RH doivent s'assurer de la licéité des traitements des données personnelles des candidats et des salariés ?

Comment les RH doivent gérer les risques liés au traitement des données personnelles et comment respecter l'obligation de sécurité ?

Comment les RH doivent appréhender les enjeux des transferts internationaux de données personnelles et comment y procéder en toute sécurité ?

3) Méthodologie à mettre en œuvre pour que les RH soient en conformité avec le RGPD

Quels sont les différents acteurs internes / externes à l'entreprise que les RH doivent sensibiliser ?

Comment procéder ?

Comment déterminer l'autorité de contrôle ?

Quelles sont les grandes étapes que les RH doivent mettre en place pour mener à bien ce projet ?

Quels sont les traitements des candidats / salariés à cartographier ?

Comment identifier les traitements à risques des candidats / salariés ?

Quelles sont les actions correctives à mettre en place par les RH ?

TARIFS

ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 350 € HT

NON ADHÉRENT À UNE FÉDÉRATION CGI : 550 € HT

INSCRIPTIONS

CGI CAMPUS - 18 rue des Pyramides - 75001 Paris
01 44 55 35 00 - fbravo@cgi-cf.com

DATE ET LIEU

17 MAI 2018

9 H 30 À 13 H 00

CGI

18 rue des Pyramides
75001 Paris

Métro : Tuileries ou Pyramides